

Nouméa, le 8 octobre 2009

Le Vice-recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Monsieur le Directeur Diocésain de l'Ecole
Catholique ;
Monsieur le Directeur de l'Alliance Scolaire
de l'Eglise Evangélique ;
Monsieur le Directeur de la Fédération
de l'Enseignement Libre Protestant

Division
de l'enseignement privé

Bureau
Gestion du personnel

VR/DEP
n° 3211/09-01069/CB/GB

Affaire suivie par
Mme Cécile BELLIS
Bureau 219
Téléphone
(687) 26 62 60
Fax
(687) 26 62 66
Mél.
cbellis@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet : modalités exceptionnelles d'accès à l'échelle de rémunération des maîtres auxiliaires de catégorie II pour les maîtres contractuels et agrées des établissements d'enseignement privés – année scolaire **2009-2010**.

Références : décret n° 2002-293 du 28/02/2002 ;
note du ministère n° 9-0545 du 02/10/2009.

P.J. : 1 fiche de candidature.

La présente note a pour objet de préciser la procédure de mise en œuvre, au titre de l'année scolaire 2009-2010, des modalités exceptionnelles d'accès par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération des MA II pour les maîtres contractuels et agrées classés MA III ou MA IV.

Conditions de recevabilité des candidatures pour pouvoir être inscrits sur la liste d'aptitude :

- Etre classé sur l'échelle de rémunération de troisième ou quatrième catégorie des maîtres auxiliaires ;
- Bénéficier d'un **contrat définitif ou d'un agrément** à la date du **1er décembre 2008** ;
- Etre en fonctions dans un établissement d'enseignement privé sous contrat du second degré ou bénéficiant de l'un des congés entrant dans la définition de position d'activité d'un agent public de l'Etat (article 3 du décret n° 78-252 du 8 mars 1978 modifié). Cette condition s'apprécie à la date du **1^{er} septembre 2009** ;
- Justifier de services effectifs d'enseignement d'une durée au moins équivalentes à **cinq années** en qualité de contractuel ou d'agrée à la date du **1^{er} septembre 2009**. Les années effectuées en qualité de maître délégué et en contrat provisoire sont prises en compte pour l'appréciation de cette condition.

Les maîtres doivent postuler **dans la discipline enseignée**, précisée sur leur **contrat**.



2 / 2

Les personnels intéressés doivent renseigner toutes les rubriques de la fiche de candidature jointe en annexe, obligatoirement complétée des documents suivants (copies) :

- diplôme le plus élevé en rapport avec la discipline enseignée ;
- VS 05 de l'année 2009 ;
- contrat définitif ;
- rapport de la dernière inspection ;
- dernière notice administrative.

Aucune autre pièce que celles énumérées ci-dessus ne doit être jointe au dossier.


Les demandes, préalablement visées par le chef d'établissement et la Direction, devront m'être transmises **en double exemplaire**, par la voie hiérarchique, **avant le 16 novembre 2009, délai de rigueur**. Tout dossier de candidature non conforme, incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

J'invite les enseignants remplissant les conditions de recevabilité à se porter candidat. Les maîtres qui ont postulé l'année précédente et qui n'ont pas été retenus sont avisés qu'ils doivent à nouveau faire acte de candidature.

Cette note de service ainsi que ses annexes doivent faire l'objet d'un affichage obligatoire au sein des établissements et être portées à la connaissance des personnels placés en position statutaire de congé.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Le Chef de la Division
de l'Enseignement Privé



Hélène BONNEFOND

Copie aux syndicats :

- . SYpSTEP,
- . SEP-CGC,
- . SAOEP,
- . USTKE.

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCES DES MA III ET MA IV EN CONTRAT DEFINITIF
OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES MA II**

Nom :		Nom de jeune fille :	
Prénom :		Date de naissance :	
Diplôme (joindre obligatoirement une copie) :		Discipline enseignée (joindre obligatoirement le VS 05 de 2009) :	
Nom de l'établissement d'exercice :			
Commune :			
Direction : DDEC <input type="checkbox"/> ASEE <input type="checkbox"/> FELP <input type="checkbox"/>			
Durée des services : (cadre réservé au Vice-Rectorat)	Contrat provisoire : Discipline :		Contrat définitif : (joindre obligatoirement une copie)
	Date d'effet :		Discipline :
Date d'effet :			
Catégorie : MA 3 <input type="checkbox"/> MA 4 <input type="checkbox"/>			
Echelon :		Date d'effet : / /	
Date de la dernière inspection : / /			
Note pédagogique s/60 : (joindre obligatoirement le dernier rapport d'inspection)			
Note administrative s/40 : (joindre obligatoirement la notice 2008)			
Je certifie exacts les renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.			
A le Signature du candidat :			

☞ **Fiche de candidature et pièces jointes demandées à transmettre, dûment complétée et visée EN DOUBLE EXEMPLAIRE** au Vice-Rectorat – DEP **avant le 16 novembre 2009, délai de rigueur.**

☞ Toute fiche de candidature **incomplète, EN UN SEUL EXEMPLAIRE** ou parvenue après cette date, **ne sera pas traitée.**

<p>Avis du Chef d'établissement :</p> <p>Signature et tampon du Chef d'établissement :</p>
--

<p>Avis de la Direction :</p> <p>Signature et tampon de la Direction :</p>
--

PARTIE RESERVEE AU VICE-RECTORAT

Avis du corps d'inspection :

Date et signature :